

**Programme de bourses d'excellence pour étudiant.e.s étrangers (PBEEE)
Maîtrise en recherche avec mémoire, doctorat (avec thèse), postdoctorat, séjour
de recherche 2025-2026**

ORGANISME	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) mandaté pour en faire la gestion par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES)
NOM DU CONCOURS	Programme de bourses d'excellence pour étudiantes et étudiants étrangers 2025-2026
DATE LIMITE - ÉTUDIANT	Lundi 15 juillet 2024 pour soumettre votre dossier à votre unité
DATE LIMITE – UNITÉ ¹	Mercredi 7 août 2024 pour soumettre les dossiers retenus aux ESP
CLIENTÈLE VISÉE	Étudiantes et étudiants étrangers et chercheurs étrangers (tous les domaines d'études)
MONTANTS	<ul style="list-style-type: none"> • 20 000 \$ / an – Bourses de maîtrise en recherche avec mémoire d'une durée maximale de 6 trimestres ou 2 ans Les sessions déjà effectuées dans un programme de maîtrise (ou l'équivalent) au moment de la prise d'effet de la bourse sont soustraites de la durée du financement. • 25 000 \$ / an (max. 3 ans) – Bourses de doctorat en recherche • 35 000 \$ / an (max. 1 an) – Bourses de stage postdoctoral • 3 000 \$ / mois (max. 4 mois) – Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement
DOCUMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Document pour la présentation des candidatures à la maîtrise, au doctorat, postdoctorat et court séjour en recherche : cliquez ici • Formulaire pour la présélection des candidatures à la maîtrise en recherche : cliquez ici • Formulaire pour la présentation des candidatures au doctorat, postdoctorat et court séjour en recherche : cliquer ici
DESCRIPTION, CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET RÈGLEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse de maîtrise avec un maximum de 3 sessions à plein temps (1 an) ou moins avant le 1^{er} mai 2025. Les programmes de maîtrise de type professionnel ne sont pas admissibles. • Bourses de doctorat en recherche (volets V1, 1B, 1I, 1IS, 1W) • Bourses de stage postdoctoral (volets V2, 2B, 2I,) • Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement (volets V3, 3B, 3I, 3IS, 3W) <p>Cliquez ici (<i>English version available here</i>)</p> <p>La description complète des programmes, les conditions d'admissibilité et les règlements <i>n'ont pas encore été mis à jour</i> sur les sites web des organismes. Vous y trouverez donc les informations du concours de l'année passée qui sont toujours en vigueur.</p> <p>Il est à noter que la candidate ou le candidat étranger désirant postuler pour une bourse de doctorat, une bourse de stage postdoctoral, une bourse de maîtrise est admissible aux concours réguliers des Fonds de recherche du Québec (FRQS, FRQSC, FRQNT) selon certaines conditions. Pour plus d'information, consultez la section 2.1 des Règles générales communes des FRQ.</p>

¹ Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

RENSEIGNEMENTS	<p><u>Pour des renseignements sur la procédure :</u> M^{me} Nathalie Bélanger Technicienne en administration Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales (ESP) ESP-Bourses@esp.umontreal.ca</p> <p><u>Pour des renseignements sur votre admissibilité :</u> M. Michel Garceau Responsable de programmes 418 643-8560, poste 3459 pbeee@frq.gouv.qc.ca</p>
-----------------------	---